

Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick
MRC d'Arthabaska
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 19 JUIN 2024 À 20 h 15, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 1465, RUE PRINCIPALE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARIO NOLIN, MAIRE.

Sont présents à cette séance :

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro	1
Madame Marie-Josée Roulx	conseillère numéro	2
Monsieur Marco Couture	conseiller numéro	3
Monsieur Pierre Auger	conseiller numéro	4
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro	6

Est absente : Madame Brigitte Nadeau conseillère numéro 5

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Mario Nolin, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de greffière de la séance.

La séance est ouverte à 20 15 par monsieur Mario Nolin, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des plans et devis pour une réfection partielle d'une partie du rang Hince;
4. Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la réfection partielle d'une partie rang Hince;
5. Projet d'accès universel - Église;
6. Autorisation de mandat de notaire — Reprise du terrain de M. Michel Dubois;
7. Période de questions ;
8. Levée de la séance.

Certificat de signification

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2024-06-372

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Roulx appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-373

ADOPTION DES PLANS ET DEVIS POUR RÉFECTION PARTIELLE D'UNE PARTIE DU RANG HINCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a programmé une réfection pour une partie du rang Hince dans le programme de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2024-04-330 la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick à octroyer le mandat d'ingénierie à Géocivil.ca;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis présenté correspondent à la programmation pour la réfection d'une partie du rang Hince;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Pierre Auger et résolu d'accepter les plans et devis présenté par Géocivil.ca.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-06-374

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION PARTIELLE D'UNE PARTIE DU RANG HINCE-SEAO

CONSIDÉRANT la résolution 2024-06-373 qui accepte les plans et devis pour la réfection d'une partie du rang Hince;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Pierre Auger et résolu d'autoriser madame Julie Paris à procéder à l'appel d'offres pour la réfection partielle d'une partie du rang Hince.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-06-375

PROJET D'ACCÈS UNIVERSEL - ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande de subvention au programme Fonds pour l'accessibilité- projet de petite envergure;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été approuvée et la Municipalité a reçu un montant de 39 705\$;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2024-04-330 la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a retenu l'offre de service de Larocque Cournoyer ingénieurs pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet d'accès universel à l'Église de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent procéder par phase qui correspond à un projet à deux étapes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'autoriser la phase un du projet qui consiste à réaménager l'entrée et une partie du stationnement pour répondre au projet du Fonds pour l'accessibilité- projet de petite envergure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-06-376

AUTORISATION DE MANDAT NOTAIRE – REPRISE DE TERRAIN M. MICHEL DUBOIS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-339 qui accepte la reprise du terrain de monsieur Michel Dubois au matricule 9675 51 7358;

Il est proposé par monsieur Pierre Auger, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'autoriser madame Julie Paris à mandater un notaire pour la préparation du contrat de cession et la publication par voie électronique de l'acte notarié, ainsi que les frais à la recherche de registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2024-06-377

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Marco Couture appuyé par monsieur Pierre Lenoir, et résolu de lever la séance extraordinaire à 20 h 17.

«Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Mario Nolin
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière